

PERSONNE N'A PREVU D'INTERDIRE LES EXPORTATIONS DE GRUMES

QUELQUES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE A LA NOTE D'INFORMATION DU COLLECTIF DES EXPORTATEURS DE GRUMES (SFB) DISTRIBUÉE LE 29 MARS 2016

Personne n'a prévu d'interdire les exportations de grumes

- Le marché de l'Union Européenne n'est pas visé par les nouvelles mesures phytosanitaires alors qu'il constitue un débouché important.
- Ni l'Allemagne, ni la Belgique qui appliquent les nouvelles mesures sanitaires, n'ont vu s'arrêter leurs exportations.
- 70% des flux d'exportations de grumes passent déjà par Anvers qui est déjà aux normes.

L'exportation de grumes ne vise pas que les « rebus » de la sylviculture

- Toutes les qualités sont touchées. En chêne, 1^{ère} essence exportée, le conflit d'usage entre export et sciage est prouvé (cf. rapport Franqueville).

Exporter des produits transformés plutôt que des grumes renforcera positivement la balance commerciale de la France

- Entre un produit à 150 € / m³ (grumes) et un produit à 1100 € / m³ (plots), il est aisé de comprendre qu'exporter des produits à valeur ajoutée est plus profitable pour l'économie française.

Le port du Havre exporte, selon ses statistiques officielles, 12 000 containers de grumes de 40 pieds

- Les chiffres avancés par le SFB de 40 000 containers fait l'amalgame d'exportations de grumes, de sciages et de panneaux et utilisent comme référence des ½ containers de 20 pieds de grumes pour gonfler les chiffres.

1^{er} million de m³ pour 10 000 emplois est impossible

- Les scieries valorisent chaque année 20 millions de m³/ an comptabilisant pour ce volume 15 000 emplois pour 1 600 établissements en utilisant les mêmes bucherons, mêmes débardeurs, mêmes transporteurs.

L'écorçage coute 6 €/m³ et non 15€/m³

- Le chiffre de 6€ / m³ est le fruit d'une enquête du ministère de l'agriculture auprès d'un panel de scieries. Il est facile de le vérifier.

La cyperméthrine n'est pas reconnue comme méthode de traitement des autorités chinoises

- C'est la raison pour laquelle belges, allemands et autre pays ont modifié leurs pratiques et que la France l'a décidé.

A propos de la FNB

La FNB est l'une des principales organisations professionnelles françaises des entreprises de la filière forêt-bois. Au-delà d'un maillage territorial, la FNB fédère 80 organisations nationales, régionales ou métiers dédiés au bois français et à son utilisation. Elle représente ainsi 1750 entreprises pour 5 milliards d'euros de chiffres d'affaires. La raison d'être de la FNB réside dans son rôle de représentant institutionnel auprès des instances politiques, administratives, professionnelles, économiques et sociales, et y compris à l'échelon européen. Plus d'informations : www.fnbois.com